

Communiqué de presse - Bobigny, le 7 octobre 2022

Pour ne pas faire peser les nouveaux coûts de l'énergie et des denrées sur les collèves et les familles, le Département de la Seine-Saint-Denis recentralise les dépenses énergétiques des établissements et gèle le tarif de la restauration scolaire

Dans ce contexte de forte inflation des prix de l'énergie et des denrées alimentaires, le Département de la Seine-Saint-Denis choisit de prendre en charge les risques financiers de la crise, sans augmenter le coût de la restauration scolaire pour les familles et en supportant les dépenses énergétiques des collèves. En 2023, le Département portera directement sur son budget l'ensemble des dépenses liées à l'énergie des établissements.

Le contexte actuel d'inflation, notamment sur le prix des énergies et des denrées alimentaires, provoquera à court terme des déséquilibres budgétaires que les établissements ne seront pas en mesure d'absorber et que les familles ne peuvent supporter. **Le Département prendra en charge ces dépenses évaluées à 15 millions d'euros supplémentaires en 2023** pour l'ensemble des 130 collèves publics.

Ce mercredi 5 octobre, à l'occasion d'une rencontre avec les directions des collèves à la Bourse départementale du Travail à Bobigny, **Emmanuel Constant**, Vice-président chargé de l'éducation et des Jeux Olympiques et Paralympiques, et **Élodie Girardet**, Conseillère départementale déléguée au Projet Éducatif Départemental, **ont annoncé la décision du Département d'assumer les risques financiers attachés aux postes de dépenses concernés**, afin de préserver les collèves et les familles.

Le Département de la Seine-Saint-Denis n'augmente pas le coût des repas des collèves-ne-s

Chaque année, le Département de la Seine-Saint-Denis sert environ 2 millions de repas aux 36 000 élèves demi-pensionnaires des collèves publics, représentant un budget de denrées de l'ordre de 4,6 millions d'euros. Défini en fonction du quotient familial, le prix d'un repas s'élève entre 0,32 centimes à 5,70 euros pour les familles. Chaque année, ce prix est réévalué et suit l'inflation.

En 2023, face à la forte inflation des prix des denrées, le Département de la Seine-Saint-Denis prendra entièrement en charge ces surcoûts et n'augmentera pas les tarifs de la restauration scolaire, afin de préserver le pouvoir d'achat des familles des collèves-ne-s. Une enveloppe d'un million d'euros est consacrée dans le budget du Département à l'absorption de cette augmentation.

Par ailleurs, pour soutenir les familles, le Département a renouvelé son chèque réussite de 200€ pour les élèves de 6^{ème} et mis en place un « Pass Sport » de 100€ pour les élèves de 5^{ème} en cette rentrée. Il finance aussi une partie du pass Navigo des collégien-ne-s sous certaines conditions.

Le Département prend en charge le risque inflationniste et recentralise les dépenses énergétiques des collèges

Compte tenu du contexte international, les prix de l'énergie connaissent également une forte inflation depuis l'hiver 2021. En 2022, les effets de cette augmentation sont restés très limités pour les établissements chauffés au gaz et adhérents du marché mutualisé, dont le prix fixe a permis de stabiliser les coûts. **Ce marché arrivant à terme, les dépenses liées au gaz vont en revanche fortement augmenter en 2023.**

Alors que la centralisation des dépenses d'électricité avait déjà eu lieu dès 2018 – permettant d'éviter en 2022 des efforts conséquents et peu soutenables pour les collèges – **dès le 1^{er} janvier 2023, le Département de la Seine-Saint-Denis portera également sur son budget l'ensemble des dépenses liées au gaz, et à compter de septembre 2023 celles liées au chauffage urbain, en contractualisant directement avec les fournisseurs d'énergie.**

Cette recentralisation des dépenses en énergie expliquera une **hausse exceptionnelle de près de 14 millions d'euros des crédits consacrés à l'énergie des établissements au sein du budget départemental.**

La rénovation et la construction d'établissements plus modernes et économes se poursuit avec le Plan Eco-collèges

En parallèle, le Plan Eco-collèges d'un milliard d'euros lancé en 2021 s'accélère pour proposer des établissements plus modernes, plus économes et tournés vers la transition écologique. Des rénovations lourdes se déroulent actuellement dans les collèges Lenain Tillemont à Montreuil, Pierre et Marie Curie aux Lilas et Alfred Sisley à l'île-Saint-Denis. Fin 2023, des travaux de rénovation thermique débiteront dans cinq établissements : les collèges Jean Zay à Bondy, Pablo Neruda à Pierrefitte-sur-Seine, Langevin Wallon à Rosny-sous-Bois, René Descartes au Blanc-Mesnil et Eugène Carrière à Gournay-sur-Marne. **Ces travaux visent à atteindre un niveau de consommation inférieur de 40% de la consommation actuelle.**

« Je refuse que cette période de forte inflation vienne mettre en difficulté les familles des collégiens et des collégiennes de Seine-Saint-Denis. Malgré l'augmentation des prix des denrées, les tarifs de la restauration scolaire n'augmenteront pas. Par ailleurs, le Département assumera le risque inflationniste lié à l'énergie pour ne pas impacter les établissements, assurer de bonnes conditions d'accueil des élèves et préserver l'ambition éducative départementale. C'est le rôle de la puissance publique de protéger et d'agir dans un contexte international et climatique tendu. »

Stéphane Troussel, Président du Département de la Seine-Saint-Denis

Contact Presse

Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Gaby Léonard – gleonard@seinesaintdenis.fr – 06 10 76 04 43